

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XV^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Séance(s) du lundi 6 mai 2019

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

219^e séance

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	3
-------------------------------------	---

220^e séance

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	7
-------------------------------------	---

219^e séance

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Proposition de loi relative à la création du Centre national de la musique

Texte adopté par la commission – n° 1883

Article 1^{er}

- ① Il est créé un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et dénommé Centre national de la musique.
- ② Dans le cadre d'un processus permanent de concertation avec l'ensemble du secteur, il exerce les missions suivantes :
 - ③ 1° Soutenir l'ensemble du secteur professionnel, dans toutes ses pratiques et dans toutes ses composantes, et en garantir la diversité ;
 - ④ 2° Soutenir la création, la production, l'édition, la promotion, la distribution et la diffusion de la musique et des variétés sous toutes leurs formes et auprès de tous les publics, au niveau national et territorial, en complémentarité des dispositifs directement déployés par le ministère de la culture ;
 - ⑤ 2° *bis* (*nouveau*) Favoriser le développement territorial de l'écosystème musical en contribuant à la définition et à la mise en œuvre de partenariats, en lien étroit avec les services déconcentrés de l'État et en concertation avec les collectivités territoriales et le secteur ;
 - ⑥ 3° Favoriser le développement international du secteur, en contribuant au soutien à l'exportation des productions musicales, au rayonnement des œuvres et à la présence des artistes français à l'étranger ;
 - ⑦ 4° Gérer un observatoire de l'économie de l'ensemble du secteur ;
 - ⑧ 5° Assurer une fonction d'information pédagogique, d'orientation et d'expertise sur le secteur de la musique et de la variété ;
 - ⑨ 6° Assurer un service de formation professionnelle à destination des entrepreneurs ;
 - ⑩ 7° Assurer une veille technologique et soutenir l'innovation ;

- ⑪ 8° (*nouveau*) Valoriser le patrimoine musical.
- ⑫ Il veille à associer les collectivités territoriales et leurs groupements à l'exercice de ses missions.
- ⑬ Le ministre chargé de la culture peut confier par convention au Centre national de la musique l'instruction et la gestion de dispositifs d'aides pour la sécurité des sites et manifestations culturelles du spectacle vivant hors de son champ de compétences.

Amendements identiques :

Amendements n° 9 présenté par Mme Kuster, Mme Bazin-Malgras, M. Door, Mme Valérie Boyer, M. Reiss, M. Brun, M. Cinieri, Mme Anthoine, Mme Genevard, M. Hetzel, M. Lurton, Mme Valentin, M. Le Fur et M. Straumann et n° 109 présenté par Mme Le Grip.

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et des variétés ».

Amendement n° 1 présenté par Mme Duby-Muller, M. Minot, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, Mme Corneloup, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Saddier, Mme Genevard, M. Ciotti, M. Lurton, M. Rolland, M. Door, Mme Louwagie, M. Schellenberger, Mme Kuster, M. Reiss, M. Abad, M. Menuel et Mme Dalloz.

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Conformément à l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le Centre national de la musique met en œuvre une politique de service public construite avec les services centraux et déconcentrés de l'État, et en concertation avec les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics, ainsi que les acteurs de la création artistique. »

Amendement n° 79 présenté par Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc.

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Le Centre national de la musique, dans sa mise en œuvre comme dans ses missions, est régi par les objectifs énoncés à l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. »

Amendement n° 69 présenté par Mme Frédérique Dumas, M. Lagarde, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Warsmann.

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Il exerce dans le domaine de la musique vivante et enregistrée et des variétés, les missions suivantes ».

Amendements identiques :

Amendements n° 59 présenté par M. Bois et n° 77 présenté par Mme Provendier, Mme Brugnera, Mme Bergé, M. Bouyx, Mme Calvez, Mme Cazarian, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Jacqueline Dubois, M. Freschi, M. Gérard, Mme Gomez-Bassac, Mme Granjus, M. Henriot, Mme Hérin, M. Kerlogot, Mme Lang, M. Le Bohec, Mme Liso, Mme Mörch, Mme Muschotti, Mme Piron, M. Poulliat, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rilhac, Mme Rixain, M. Cédric Roussel, M. Sorre, M. Studer, M. Testé, Mme Thill, M. Vignal, M. Villani, Mme Abadie, Mme Abba, M. Damien Adam, M. Lénaïck Adam, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Ali, Mme Amadou, M. Anato, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Arend, Mme Avia, M. Bachelier, Mme Bagarry, M. Baichère, M. Barbier, M. Batut, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, M. Belhamiti, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blanchet, M. Blein, M. Bonnell, Mme Bono-Vandorme, M. Borowczyk, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Bourguignon, Mme Pascale Boyer, Mme Braun-Pivet, M. Bridey, Mme Brocard, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Cariou, Mme Cattelot, M. Causse, Mme Cazebonne, M. Cazeneuve, M. Cazenove, M. Cellier, M. Cesarini, Mme Chalas, M. Chalumeau, Mme Chapelier, M. Chassaing, M. Chiche, M. Chouat, Mme Clapot, Mme Cloarec, M. Colas-Roy, Mme Couillard, Mme Crouzet, M. Da Silva, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Dominique David, Mme Yolaine de Courson, Mme de Lavergne, Mme De Temmerman, Mme Degois, M. Marc Delatte, M. Delpon, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, M. Djebbari, Mme Do, M. Dombrevau, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, Mme Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Dupont, M. Démoulin, M. Eliaou, Mme Errante, M. Euzet, Mme Fabre, Mme Faure-Muntian, M. Fauvergue, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Fontenel-Personne, Mme Forteza, M. Fugit, M. Gaillard, Mme Gaillot, M. Gassilloud, M. Gauvain, Mme Gayte, Mme Genetet, M. Gouffier-Gipson, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, M. Gouffier-Cha, Mme Goulet, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, M. Grau, Mme Gregoire, M. Griveaux, Mme Guerel, M. Guerini, Mme Guévenoux, Mme Hai, Mme Hammerer, M. Haury, Mme Hennion, M. Holroyd, M. Houbron, M. Houlié, M. Huppé, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Janvier, M. Jerretie, M. Jolivet, Mme Josso, M. Julien-Laferrière, Mme Kamowski, M. Kasbarian, Mme Kerbarh, M. Kervran, Mme Khattabi, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, Mme Kuric, M. Laabid, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Lazaar, Mme Le Feu, M. Le Gac, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Leclabart, Mme Lecocq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune, Mme Lenne, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, Mme Louis, Mme Magne, M. Mahjoubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Marilosian, Mme Marsaud, M. Martin, M. Masségia, M. Matras, Mme Mauborgne, M. Mazars, M. Mbaye, Mme Melchior,

M. Mendes, M. Mesnier, Mme Meynier-Millefert, Mme Michel, M. Michels, Mme Mirallès, M. Mis, M. Moreau, M. Morenas, Mme Motin, Mme Moutchou, M. Nogal, Mme O'Petit, Mme Oppelt, Mme Osson, M. Paluszkiewicz, Mme Panonacle, M. Paris, Mme Park, M. Pellois, M. Perea, M. Perrot, M. Person, Mme Petel, Mme Valérie Petit, Mme Peyrol, Mme Peyron, M. Pichereau, M. Pietraszewski, Mme Pitollat, Mme Pompili, M. Pont, M. Portarrieu, M. Potterie, Mme Pouzyreff, Mme Pételle, M. Questel, Mme Rauch, M. Rebeyrotte, M. Renson, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Roseren, Mme Rossi, M. Rouillard, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Saint-Martin, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Savatier, M. Sempastous, M. Serva, M. Simian, M. Solère, M. Sommer, Mme Sylla, M. Taché, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Tan, Mme Tanguy, M. Terlier, Mme Thillaye, M. Thiébaud, Mme Thomas, Mme Thourot, Mme Tiegna, M. Touraine, M. Tourret, Mme Toutout-Picard, M. Travert, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Tuffnell, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock-Mialon, Mme Verdier-Jouclas, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vuilletet, M. Véran, Mme Wonner, Mme Zannier, M. Zulesi et M. Le Gendre.

À l'alinéa 2, après le mot :

« exerce »,

insérer les mots :

« , dans le domaine de la musique enregistrée et du spectacle vivant et de variétés, ».

Amendement n° 38 présenté par M. Bournazel, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Sage et M. Vercamer.

À l'alinéa 3, après le mot :

« professionnel »,

insérer les mots :

« de la musique et de la variété ».

Amendement n° 67 présenté par M. Bournazel, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Sage et M. Vercamer.

À l'alinéa 4, après le mot :

« soutenir »,

insérer les mots :

« la pratique, ».

Amendement n° 42 présenté par M. Bois.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au niveau »

les mots :

« aux niveaux ».

Amendement n° 43 présenté par M. Bois.

Supprimer l'alinéa 5.

Amendement n° 2 présenté par Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Straumann, Mme Corneloup, Mme Bassire, M. Hetzel, M. Saddier,

Mme Genevard, M. Ciotti, M. Lurton, M. Rolland, M. Door, Mme Louwagie, M. Schellenberger, M. Reiss, M. Abad, M. Menuel, Mme Dalloz et Mme Le Grip.

À l'alinéa 6, après le mot :

« exportation »,

insérer les mots :

« des œuvres et ».

Amendements identiques :

Amendements n° 5 présenté par M. Minot, n° 15 présenté par Mme Kuster, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reiss, Mme Valérie Boyer, M. Door, M. Brun, M. Cinieri, M. Straumann, M. Lurton, Mme Valentin, Mme Genevard, M. Le Fur et M. Hetzel, n° 34 présenté par M. Bournazel, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Sage et M. Vercamer, n° 70 présenté par Mme Frédérique Dumas, n° 91 présenté par Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés et n° 102 présenté par Mme Le Grip.

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des productions musicales, au rayonnement des œuvres et »

les mots :

« et au rayonnement des œuvres et des productions musicales ainsi qu' ».

Amendement n° 44 présenté par M. Bois.

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« musicales ».

Amendement n° 90 présenté par Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 6, après le mot :

« artistes »,

insérer les mots :

« et des auteurs compositeurs ».

Amendement n° 78 présenté par Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales ; ».

Amendement n° 114 présenté par M. Molac, M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Castellani, Mme Dubié, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier.

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , y compris amateur ».

Amendement n° 94 présenté par Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« en y incluant notamment un observatoire des subventions versées ».

Amendement n° 21 présenté par Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Vialay, M. Lurton, Mme Dalloz, M. Abad, Mme Meunier, Mme Valentin et Mme Poletti.

Compléter l'alinéa 7 par les trois phrases suivantes :

« Les actions de cet observatoire sont conduites sous l'autorité d'un comité d'orientation. L'observatoire recueille les informations nécessaires à sa mission auprès des personnes morales de droit public ou de droit privé de l'ensemble de la filière musicale. La composition et les modalités de fonctionnement du comité d'orientation ainsi que les catégories d'informations nécessaires sont définies par voie réglementaire. »

Amendement n° 45 présenté par M. Bois.

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de la musique et de la variété ».

Amendement n° 53 présenté par M. Berta, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre-David, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman.

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , notamment sur les cursus de formation ».

Amendement n° 119 présenté par Mme Lardet et Mme Riotton.

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« ou des porteurs de projets ».

Amendement n° 46 présenté par M. Bois.

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« du secteur ».

Amendement n° 18 présenté par Mme Bazin-Malgras, Mme Bassire, Mme Corneloup, M. Schellenberger, Mme Ramassamy, M. Boucard, M. Lurton, Mme Kuster, M. Hetzel et M. de Ganay.

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Suggérer au Gouvernement et au Parlement des évolutions législatives et réglementaires permettant de préserver la diversité de la création musicale. »

Amendement n° 16 présenté par Mme Bazin-Malgras, Mme Bassire, Mme Corneloup, M. Schellenberger, Mme Ramassamy, M. Hetzel et M. de Ganay.

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Assurer un suivi du partage de la valeur au sein de la filière musicale. »

Amendement n° 17 présenté par Mme Bazin-Malgras, Mme Bassire, Mme Corneloup, M. Schellenberger, Mme Ramassamy, M. Boucard, M. Lurton, Mme Kuster, M. Hetzel et M. de Ganay.

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Suggérer au Gouvernement et au Parlement des évolutions législatives et réglementaires pour assurer un meilleur partage de la valeur. »

Amendement n° 10 présenté par Mme Kuster, Mme Le Grip, Mme Anthoine, M. Door, Mme Bazin-Malgras, M. Reiss, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Cinieri, Mme Genevard, M. Lurton, M. Straumann, M. Le Fur, Mme Valentin et M. Hetzel.

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Gérer le fonds d'intervention pour la sécurité des sites et manifestations culturels. »

Amendement n° 93 présenté par Mme Rabault, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,

M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Mener une réflexion spécifique sur l'évolution de la place de la musique classique, au travers notamment de sa diffusion et de l'évolution de son public. »

Amendement n° 105 présenté par le Gouvernement.

Après l'alinéa 11, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 9° Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle dans son champ de compétence ».

Amendement n° 51 présenté par M. Bois.

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« veille à associer »

le mot :

« associe ».

Amendement n° 47 présenté par M. Bois.

I. – À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« par convention ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« musique »

insérer les mots :

« , par convention, ».

Amendement n° 48 présenté par M. Bois.

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« hors de »

les mots :

« n'entrant pas dans ».